

NOTE DE SECURITE TRAMWAY

Vitesse sur le Pont

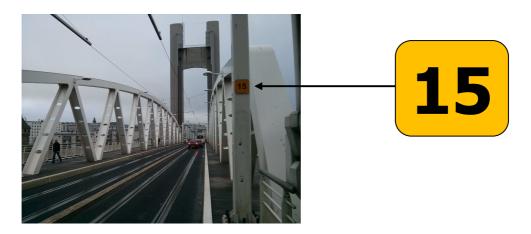
Pont de Recouvrance : vitesse limitée à 15km/h

Suite à l'arrachement de la LAC du Pont le 21 février, celle-ci a été remplacée à l'identique. L'ensemble des installations du pont a été contrôlé.

Les investigations se poursuivent pour déterminer la cause et trouver des solutions afin que cela n'arrive plus.

La circulation sur le pont est autorisée mais il est nécessaire de limiter la vitesse à 15km/h sur la travée mobile et sous les IS associés.

Cette nouvelle consigne de vitesse est affichée par TIV « 15 » à l'entrée de la travée mobile. Des TIV « 30 » indiquent la fin de cette limite de vitesse.



Il vous est demandé de respecter cette consigne de vitesse ainsi que de maintenir la mise au neutre du manipulateur lors du passage du pantographe sous les isolateurs

Dherbécourt Yann-Noël, Responsable QHSE

Personnel concernés							
Resp. PCC	X	conducteurs	X	Maint. MR		Formateurs conduite tram	X
Régulateurs	X	RU	X	Maint IF			